

Roxana IORDACHE  
Université de Bucarest

UDC 811.124'367.633

## LES PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES D'ADDITION DANS LA LANGUE LATINE

*Abstract:* Cumulative manner adverbials express not only cumulation but also degree. Originating in manner comparison adverbials, these structures correspond to copulative coordinated clauses of degree (introduced by *non solum – sed etiam*).

Cumulative manner adverbials are attested in the preclassic period, in the two main registers known (vulgate and literary Latin).

The authors that make use of these structures most frequently are Cicero and Titus Livius.

Quite intricate and rather inelegant, easily mistaken for adverbials of exception, cumulative adverbials of degree will gradually be ousted from vulgate Latin and even from its literary counterpart.

In late Latin, this type of subordinate is completely replaced by an adverbial phrase or by the copulative coordinate clause..

Précisons d'entrée de jeu qu'il s'agit d'un type de propositions qui n'existe pas dans les grammaires du latin; ces propositions sont reconnues aujourd'hui dans quelques grammaires des langues romanes. Elles sont nommées "propositions d'addition", en français; "propozizioni aggiuntive", en italien; "propozitii cumulative", en roumain. Quoi qu'il en soit, les grammairiens n'accordent que peu de lignes à ce type de propositions, leurs exposés étant parfois erronés et toujours incomplets.

À quoi servent-elles ces propositions?

*Elles indiquent l'addition, mais encore la gradation* (l'addition se réalise dans la régissante). La gradation résulte de l'analyse de la relation logique qui existe entre la subordonnée et la régissante, mais elle se manifeste aussi par la présence de certains adverbes-corrélatifs dans la régissante. Parmi les plus fréquents il y a: *praeterea, etiam, insuper*, alors que *tum, tum uero, saepe* sont assez rares. Leur fréquence change suivant l'époque, selon le registre linguistique et les intentions stylistiques de l'auteur. Les régissantes niées comportent "*etiam non*", ou "*ne - quidem*". En ce qui concerne la formation et le sens des locutions conjonctives, voir la discussion infra.

La dénomination correcte pour ce type de propositions serait par conséquent: "*Propositions d'addition et de gradation*".

À ces propositions correspondent, dans la coordination, les propositions associées par "*non modo/solum - sed/uerum etiam*" (en français: "non seulement - mais encore").

Au niveau de la proposition, nous rencontrons en latin le complément de simple addition, mais également le complément d'addition et de gradation.

Le complément d'addition et de gradation est d'habitude introduit en latin par les prépositions *ad*, *extra* et *praeter* (Cf. la formation des adverbes *praeterea* - Térence, *Eun.*, 146; *praeterhac* - Térence Ph., 800); rarement par l'adverbe *praeterquam* ou par les prépositions *iuxta* et *super*. À la suite d'une confusion, dans le latin médiéval, on employait *excepto*, à la place de *praeter* - voir Jordanès, *Get.*, 6.

Voici quelques exemples de complément d'addition-gradation:

- "Nam *praeter gratiam* quae iam in adulescentulo magna erat, *saepe* suis opibus inopiam eorum publicam leuauit.", Népos, *Atti.*, 2, 4.
- "Premebat reum *praeter uulgatam inuidiam* crimen unum, *quod ....*", Tite-Live, 3, 13, 1.<sup>1</sup>

Le complément de cette catégorie, introduit par *praeter* et *extra*, est employé à toutes les époques du latin. Pour le complément régi par *praeter* à l'époque tardive, voir s. Alcimus Avit, p. 104, 3; idem, p. 120, 4<sup>2</sup>; voir aussi Salvien, *G. D.*, 6, 71 (p. 146, 1. 26 sqq.).

*Praeterquam* comme adverbe introductif du complément d'addition et de gradation est rare (voir Cicéron, *Cat.*, 4, 26; Tite-Live, 25, 23, 1; idem, 30, 6, 4; Suétone, *Aug.*, 71, 1). *Praeterquam* est plus souvent utilisé pour introduire le complément d'exception (voir Apulée, *Deus S.*, 22, 13).

*Iuxta* et *super* apparaissent rarement pour le complément en discussion (pour *iuxta*, voir Tacite, *H.*, 3, 83, 2; pour *super*, voir Tite-Live, 28, 5, 5 et Tacite, *H.*, 2, 8, 1)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour d'autres exemples de *praeter* introduisant ce type de complément, voir *Oxford Latin Dictionary*, fasc. VI, Oxford, 1977, p. 1445, point 4.

Pour ce qui est du complément d'addition-gradation régi par *extra*, voir *Thesaurus linguae Latinae*, V–2, fase. 13, Teubner, 1953, p. 2059, 1. 75 sqq.

<sup>2</sup> Selon l'édition de R. Peiper, dans la collection "Monumenta Germaniae historica", VI–2.

<sup>3</sup> Les exemples pour *super* ont été relevés par nous dans les textes.

*Ad* est parfois employée pour introduire la locution *ad id quod*.<sup>4</sup>

Particulièrement intéressante nous semble être l'histoire d'un complément d'addition: *praeter* + *ea* (Ablatif). Ce complément, beaucoup utilisé à l'époque préclassique, soude ses éléments constituants, devenant l'adverbe *praeterea*. Le sens initial a été "outre cela"; plus tard *praeterea* est attesté avec les sens: "de plus", "en allant plus loin", "dès lors".<sup>5</sup> Dans certains textes (surtout dans des textes anciens ou appartenant à l'historiographie), *praeterea* apparaît avec son sens ancien et remplit la fonction de complément d'addition, se rapportant au sujet de la proposition, ou à divers compléments (complément d'objet direct, complément d'objet indirect, ou compléments circonstanciels), ou à l'idée de la principale précédente.

Voir un passage de *De bello Iugurthino*, Salluste (le célèbre discours du général Marius):

"Non possum fidei causa imagines neque triumphos aut consulatus maiorum meorum ostendere, at, si res postulet, *hastas, uexillum, phaleras, alia militaria dona, praeterea cicatrices aduoro corpore* (sc.: ostendere possum)", 85, 29.

Voir encore César, G., 3, 20, 2 Marcellus Empiricus, *De med.*, 5, 17, etc.

Dans d'autres textes, l'adverbe *praeterea* sert de corrélatif au complément ou à la circonstancielle d'addition et de gradation, ou à une proposition coordonnée, situés avant *praeterea*. Le sens de l'adverbe *praeterea* est: "en sus", "en allant plus loin". Chez Pétrone *praeterea* au sens "en sus" est assez fréquent:

".... etiam nunc mi<sup>6</sup> restare<sup>7</sup> uitae annos<sup>8</sup> triginta ...; *praeterea* cito accipiam hereditatem.", 77, 2<sup>9</sup>.

*Le complément d'addition est d'origine comparative.* Qu'il s'agit d'une simple addition, ou d'une addition-gradation, l'origine comparative nous semble évidente. Outre la relation sémantique entre les termes associés, la provenance comparative est indiquée par les adverbes et les prépositions introductifs, de même que par les adverbes corrélatifs. Voici un passage de Suétone:

<sup>4</sup> Voir A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, II–4, Leipzig, 1881, p. 233.

<sup>5</sup> Selon A. Ernout - A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 2000, p. 530.

<sup>6</sup> Forme vulgaire, à la place de *mihi*.

<sup>7</sup> *Restare* – forme vulgaire de parfait de l'indicatif.

<sup>8</sup> Accusatif à la place du génitif partitif.

<sup>9</sup> Voir J. Segebade – E. Lommatzsch, *Lexicon Petronianum*, Hildesheim, 1962.

".... fecitque *praeter commentarios* .... saturam quoque."

*Gramm. et rhet.*, 5, 1, 1.

Pour le corrélatif *etiam*, voir Tite-Live, 6, 24, 7; idem, 28, 5, 5, etc.

*Les corrélatifs habituels pour le complément d'addition et de gradation* sont: *etiam*, *praeterea*. Parfois on rencontre *tum*, *saepe*, ou *quoque*.

Un autre aspect important: le complément en discussion est en général *doublement subordonné* (par rapport au verbe ou à l'expression verbale de la proposition et ensuite par rapport au sujet, ou au complément d'objet direct, ou bien à un complément circonstanciel de la proposition).

Par exemple, dans le passage cité: "Premebat reum *praeter uulgatam inuidiam crimen* unum, quod..., Tite Live, le complément "*praeter inuidiam*" est subordonné au verbe, mais aussi au sujet de la proposition.<sup>10</sup>

*Les subordonnées d'addition et de gradation* sont *assez rares*, surtout si l'on considère la corrélation "*cum/ cum saepe - tum uero/ tum etiam/ tum maxime*" comme spécifique de la coordination. Plus ancienne que la corrélation "*praeterquam quod - etiam/ praeterea*", la corrélation "*cum - tum etiam*" semble être devenue de très bonne heure une corrélation équivalente à "*non solum - sed etiam*". L'un des arguments importants en faveur de l'emploi de cette corrélation dans la sphère de la coordination c'est aussi la manière dont "*cum - tum etiam*" est transposée dans le style indirect (les deux propositions, c'est-à-dire autant la proposition introduite par *cum*, que la proposition associée, prennent la forme de l'Accusatif avec l'Infinitif)<sup>11</sup>.

Les subordonnées d'addition-gradation sont des propositions *doublement subordonnées*: tout d'abord par rapport au verbe régissant ou à l'expression verbale régissante; ensuite par rapport à un terme de référence (mot régissant, ou "antécédent") de la proposition régissante. L'addition et la gradation se réalisent souvent par rapport à la sphère sémantique du sujet ou de l'attribut; le terme de référence

<sup>10</sup> Pour le complément d'addition en roumain, voir D. Irimia, *Gramatica limbii române*, Iassy, Maison "Polirom", 1997, p. 462.

<sup>11</sup> Quant à ce problème, voir J. B. Hofmann – A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II–2, München, 1972, p. 625<sup>4</sup>, paragr. 337; voir aussi A. Ernout – A. Meillet, *Dictionnaire étymologique*, op. cit., p. 561; voir encore R. Iordache, 'Cum' temporal, o 'cum' explicativo?, o Sobre la procedencia y los principales valores de la conjunción 'cum', dans "Helmantica", no. 92/93, Salamanque, 1979, p. 247.

est parfois le complément d'objet direct ou d'objet indirect, ou bien un complément circonstanciel ou un complément de nom.

Assez compliquées et manquant d'élégance, susceptibles d'être confondues avec les propositions d'exception, les subordonnées introduites par les locutions de *praeterquam* sont généralement utilisées par les auteurs cultivés (surtout des prosateurs). La fréquence la plus haute de ces propositions est enregistrée chez Cicéron et chez Tite-Live. Ces subordonnées sont absentes chez César et chez Salluste. En échange, le complément d'addition-gradation est présent dans les textes de César et de Salluste (voir César, *G.*, 3, 20, 2; Salluste, *Cat.*, 59, 3, *Iug.*, 6, 3, *ibid.*, 6, 5, etc.).

Dans le latin populaire, mais parfois également chez les auteurs cultivés, la coordination ou le complément d'addition-gradation sont préférés.

En revenant maintenant aux subordonnées, nous pouvons affirmer que ces subordonnées font d'habitude office d'ajouter des êtres ou des objets (la traduction de la locution conjonctive est: "outre celui qui"/ "outre cela que"); la subordonnée est également employée pour ajouter une action ou un état, ou bien une qualité concernant le sujet (= "outre que"). Parfois la subordonnée se rapporte à une cause. Les subordonnées sont d'habitude placées devant la régissante. *La régissante comprend un enrichissement du sens, en fait il s'agit d'un mouvement crescendo* (parfois: decrescendo) *du flux sémantique*.<sup>12</sup>

*La plus ancienne et la plus simple locution conjonctive semble être "praeterquam qui".* Il y a des exemples attestés chez Térence:

"Neque, *praeterquam quas* ipse amor molestias //  
habet, addas....", *Eun.*, vv. 77-78.

La subordonnée régie par *praeterquam qui* a été, vraisemblablement, employée dans le latin populaire. On en trouve des occurrences dans *Bellum Hispaniense*:

- "ceciderunt ex legionariis CXXXVIII, *praeterquam quorum arma et spolia* allata sunt.", 24.
- Voir encore *Bellum Hispaniense*, 34<sup>13</sup>.

La réduction de la locution *praeterquam quod* ("outre que") à la locution "*praeter quod*" semble s'être produite sous l'influence du latin populaire. Voir Apulée:

<sup>12</sup> Parfois la subordonnée est située après la régissante. De même, le complément d'addition et de gradation se trouve quelquefois après le terme régissant.

<sup>13</sup> D'après H. Marguet, *Lexicon zu den Schriften Caesars*, Iena, 1886.

"Fac sine cura, inquam, sis, Fotis mea. Nam *praeter quod* epulis alienis uoluptates meas *anteferrem, metum etiam istum* tibi *demam* maturata regressione.", *Met.*, 2, 18.

*Pour praeter quod* voir aussi Apulée, *Met.*, 4, 27; *Apol.*, 16, 25. Confer l'évolution de forme des locutions exceptives<sup>14</sup>.

Ainsi comme nous le disions supra, les types fréquents de la subordonnée d'addition-gradation indiquent l'addition de personnes ou l'addition d'actions, d'états ou de qualités concernant le sujet. Donc, ils sont introduits par *praeterquam qui* et *praeterquam quod*.

Voici des exemples pour *l'emploi de "praeterquam quod"*<sup>15</sup>:

- "Nam, *praeterquam quod* te moueri *arbitror* oportere iniuria quae mihi a quoquam facta sit, *praeterea te ipsum* quodam modo hic *uiolauit*, cum in me tam improbus fuit.", Cicéron, *Att.*, 9, 15, 5.
- "Saran autem, *praeterquam quod* nefarium hominem (sc.: *cognoui*), *cognoui praeterea* in me contumacem.", Cicéron, *Att.*, 15, 15, 2.

Voir en outre Tite-Live, 3, 50, 3; idem, 8, 8, 1, idem, 9, 2, 13-4; 9, 27, 9; idem, 22, 38, 12.

Pour l'addition d'actions, on relève aussi dans les textes, l'emploi de la locution "*super quam quod*". Voir un passage de Tite-Live: "Marcellus *etiam aduerso rumore esse, super quam quod primo male pugnauerat ....*", 27, 20, 10.

Pour l'utilisation de la locution *super quam quod*, voir également Tite-Live, 22, 3, 14.

En ce qui concerne la locution "*super id quod*", voir Tacite, *Ann.*, 4, 11, 1.

À la place de *praeterquam quod* Tite-Live employait aussi la locution "*ad id quod*" (voir 26, 45, 8) et la locution "*iuxta quam quod*" (en tmèse), voir 10, 6, 9.

<sup>14</sup> Voir sur cet aspect R. Iordache, *Studii de lingvistică latină și lingvistică romanică*, chap. "Observații privind istoria subordonatei de excepție și a complementului de excepție în latină și în limbile române", Bucarest, "Bren", 2002, p. 45 sqq.

<sup>15</sup> *Praeterquam quod* apparaît parfois en tmèse, voir: "praeter enim quam quod" (Cicéron, *Leg.*, 3, 19), phénomène déjà signalé par Wilh. Freund – N. Theil, *Grand dictionnaire de la langue latine*, Paris, 1929, 2-e vol., p. 883. Dans le cas d'autres exemples, nous pouvons parler de hyperbole ("le changement d'ordre normal des mots", selon la définition de saint Isidore de Séville, *Et.*, 1, 17, 16). Voici un passage de *Bellum Hispaniense*: "sunt interfecti hominum milia XXII, *praeterquam* extra murum qui perierunt.", 34.

La locution *praeterquam quod* est utilisée aussi par Tite-Live pour *l'addition et la gradation des causes*. En voici un passage:

"Itaque et Romanis creuit animus, nuntio celeri per ordines misso 'destitutum ab equite hostem esse' .... et territi hostes, *praeterquam quod* maxima parte uirium suarum *non iuuabantur*, *timore etiam incusso*, ne ab suomet ipsi equite oppugnarentur.", 25, 41, 4-5.

Pour *praeterea quod* introduisant la subordonnée d'addition et de gradation des causes, voir aussi Tite-Live, 1, 55, 8; idem, 29, 16, 2; idem, 30, 26, 5-6. <sup>16</sup>

Apulée, pour la gradation des causes, utilise *praeter quod* (voir l'exemple infra - *Apol.*, 16, l. 25).

À la place de la locution *praeterquam quod*, pour l'addition-gradation d'actions, on trouve aussi dans les textes la conjonction *praeterquam*. L'emploi de *praeterquam* à fonction de conjonction dans de tels passages *reste rare et prétentieux*. *Praeterquam* est employé ainsi par Tite-Live (25, 23, 1), Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, 15, 1), Tertullien (*Apol.*, 27, 5-6), Clément Mamert (*St. an.*, 1, 9 - p. 49, l. 18).

Voici un exemple d'Aulu - Gelle:

"*Declamauerat* Antonius Iulianus, *praeterquam* semper alias (sc.: *declamauerat*), *tum uero* nimium quantum<sup>17</sup> delectabiliter.", *Noct. Att.*, 15, 1.

L'adverbe *praeterquam* était aussi utilisé pour introduire le complément d'addition (voir la discussion supra).

*La négation dans la période d'addition-gradation*: Si la subordonnée est niée, selon la nature intime de ce type de période, la régissante est également niée (du point de vue du sens, ou au point de vue autant du sens que de la forme). Voici un passage de Cicéron: "at id, *praeterquam quod* fieri *non potuit*, *ne fingi quidem potest*.", *Div.*, 2, 28, à la traduction:

"et cela, outre que ne pouvait survenir, mais *ne* saurait même pas être conçu."

Voici un passage de l'*Apologie* d'Apulée:

"ea res est: *praeter quod non sum iurgiosus*, *etiam libenter te nuper usque albus an ater essem ignoraui* et adhuc hercle *non satis noui*.", 16, l. 25.

<sup>16</sup> Pour la corrélation de causes, Tite-Live emploie aussi la coordination: "*non tantum eo quod - sed etiam quod*", 22, 47, 9-10.

<sup>17</sup> "*nimium quantum*" - pléonasme.

Il en va de même pour les coordonnées régies par "*non solum - sed etiam*" (la négation de la protase détermine - impose - la négation dans l'apodose).

La régissante, placée d'habitude après la subordonnée, est reconnaissable d'après l'emploi de l'adverbe *etiam*, ou de la négation "*ne-quidem*".

*Les corrélatifs pour la subordonnée:* Les corrélatifs les plus fréquents sont: *praeterea, etiam, insuper*; assez rarement on rencontre: *tum et tum uero, tum saepe*. Dans les régissantes négatives il y a "*ne - quidem*" et également *etiam non* (ou *etiam* dans les régissantes négatives dont le verbe est nié seulement au point de vue du sens, par exemple: *ignoraui*).

Dans les travaux scientifiques de Cicéron, mais aussi dans sa *Correspondance*, *praeterea* apparaît fréquemment comme corrélatif pour la circonstancielle d'addition-gradation. Les auteurs de grammaires, les commentateurs de ses œuvres parlent, dans cette situation, de "pléonasme"<sup>18</sup>. Plus juste nous semble une autre interprétation, à savoir: Cicéron, par l'emploi du corrélatif *praeterea*, a tâché de faciliter la compréhension correcte de divers passages, étant donné que la subordonnée d'addition pouvait être confondue avec la subordonnée d'exception (voir la discussion *infra*). L'amplitude des phrases cicéroniennes contribuait aussi à cette confusion. Pour l'utilisation de *praeterea* chez Cicéron, voir les passages cités - *Att.*, 9, 15, 5; *ibid.*, 15, 15, 2 etc.

Rarement les auteurs latins réalisaient la liaison entre la subordonnée et la régissante à l'aide de l'adverbe *quoque*, qui, en même temps, mettait en relief le sujet de la régissante. Voir, à ce propos, un passage de Tite-Live:

*"Praeterquam quod nomina tantum ducum in Hispania Romani habeant, exercitum quoque inde ueterem deductum."*, 29, 1, 21.

Le passage qu'on vient de citer se trouve dans l'*oratio obliqua*. C'est ainsi qu'on peut expliquer l'optatif de la circonstancielle et l'infinitif de la régissante.

D'une fréquence encore plus faible, *et* apparaît à la fonction de *etiam*. Voir, pour de telles occurrences, Tite-Live:

<sup>18</sup> Voir R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II–2, Hannovre, 1971, p. 272<sup>2</sup>, et d'autres.

"Philopoemen, *praeterquam* quod ita Quintio *placeret*, et *ipse* *existimabat* classem Romanam *exspectandam.*", 35, 25, 11<sup>19</sup>.

L'adverbe *et* souligne en même temps le sujet "*ipse*" (*ipse Philopoemen* - célèbre général achéen).

*L'origine des propositions d'addition-gradation:*

Qu'il s'agit de la coordination, ou de la subordination, les propositions de ce genre proviennent de *la coordination comparative*.

Cela est évident si l'on étudie la connexion logique entre les propositions associées, mais encore l'origine, le sens et la modalité d'emploi des connecteurs corrélatifs. Les locutions et les conjonctions introductives de la subordonnée nous indiquent également l'origine de la circonstancielle d'addition-gradation.

Voici un fragment de Plaute:

"*Lucrum ingens facio, praeterquam mihi meus pater //*  
*Dedit aestimatas merces ....", Merc., 95-6* <sup>20</sup>.

Pour *praeterquam* - conjonction comparative, voir aussi Térence, *H. T.*, v. 60.

Voir également la discussion supra sur *praeterquam* comme connecteur du complément d'addition et de gradation.

Disons encore que *praeter* (en tant qu'adverbe et préposition) comporte, parmi ses sens anciens importants, *le sens comparatif*. Voir Ennius:

"*praeter alias mulieres impudica*", 5, 144 <sup>21</sup>.

Grâce à cet usage, *praeter* réussit à se substituer au composé *praeterquam* chez les auteurs postclassiques et tardifs pour la subordonnée d'addition-gradation, mais encore pour la subordonnée d'exception.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> Exemple présenté dans Wilh. Freund – N. Theil, *Grand dictionnaire...*, 2-e tome, *op. cit.*, p. 883. Cependant dans le dictionnaire Freund – Theil il y a une interprétation erronée de la subordonnée de ce passage (considérée "subordonnée exception").

<sup>20</sup> Exemple puisé chez J. B. Hofmann – A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II–2, *op. cit.*, p. 595, paragr. 320, II.

<sup>21</sup> Exemple cité par R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, *Ausführliche Grammatik*, II–1, *op. cit.*, p. 558, paragr. 106 b.

<sup>22</sup> Voir, quant à cet aspect, R. Iordache, *Remarques concernant l'histoire des subordonnées d'exception en latin et dans les langues romanes*, dans "Linguistica", XL–1, Ljubljana, 2000, p. 23 et p. 25.

La locution *super quam* a un sens comparatif nettement précisé; au point de vue de sa formation, cette locution est comparable à *infra quam*, *extra quam*, *ultra quam* et à d'autres.<sup>23</sup>

*La fortune de ces subordonnées:*

Formules assez compliquées et introduites par des locutions employées également pour la subordonnée d'exception, *la subordonnée d'addition-gradation est remplacée, dans le latin vivant et même chez les auteurs cultivés, par le complément d'addition-gradation ou par la coordination copulative de gradation.*

Voici un passage de Grégoire de Tours (ecclésiastique et historien du VI<sup>e</sup> siècle):

"A regina enim Fredegunde *centum solidus*<sup>24</sup> accepi, ut hoc facerem, a Melantio uero episcopo quinquaginta....; *insuper et promissum habui* ut ingenuus<sup>25</sup> fierem, sicut et uxor mea.", *Hist. Franc.*, 8, 41.<sup>26</sup>

En traduction plutôt libre: "... *non seulement* j'ai reçu la somme de cent monnaies d'or, *mais encore* ils ont fait même la promesse que...."

L'adverbe *insuper* eat souvent attesté chez les auteurs postclassiques et tardifs, notamment pour la coordination d'addition-gradation, voir Tacite, *Hist.* 2, 93, 1-2; Salvien, *Gub.D.*, 6,89 (p. 150, ll. 10-15); *ibid.*, 6, 99 (p. 153, l. 26-p. 154, ll. 1-4), etc.

Les subordonnées d'addition-gradation se confondent facilement avec les circonstancielles d'exception. Elles étaient confondues souvent par les locuteurs latins et même par les écrivains d'expression latine. Elles sont confondues même aujourd'hui par les lecteurs des textes latins ou par les grammairiens.

*Quelles sont les similitudes importantes?*

- Tant les subordonnées d'exception que celles d'addition proviennent de la coordination comparative.

<sup>23</sup> Pour ce qui est de ces locutions, voir J. B. Hofmann – A. Szantyr, *Latinische Grammatik*, II –2, *op. cit.*, p. 595, paragr. 320, II.

<sup>24</sup> *Solidus* = "monnaie d'or"; substantif fréquemment invariable dans les textes tardifs.

<sup>25</sup> *Ingenuus* – à la place de *liber* (confusion fréquente dans le latin tardif).

<sup>26</sup> Texte cité d'après "Crestomatie romanieā" (Coordonateur: Acad. I. Iordan), vol. I. Bucarest, 1962.

- Les subordonnées d'exception ainsi que les subordonnées d'addition-gradation sont doublement subordonnées: tout d'abord par rapport au verbe régissant, ensuite par rapport à un terme de référence (mot régissant, ou "antécédent") de la proposition régissante.

- Les locutions conjonctives qui servent à l'introduction des subordonnées d'addition-gradation (basées sur *praeter* et *extra*) se retrouvent dans la sphère des exceptives proprement dites. Leur emploi dans le domaine des subordonnées d'exception dépend de l'époque et du style de l'auteur. Les exceptives proprement dites sont pourtant introduites surtout par *nisi* et ses locutions.

- La subordonnée exceptive proprement dite présente, parfois, un sens (secondaire) d'addition. En voici une occurrence chez Plaute:

" ... quid sit negoti, *falsus incertusque sum*, //

*Nisi quia timeo tamen ....*", *Truc.*, 785-6.<sup>27</sup>

- Autant les subordonnées d'addition-gradation que celles exceptives sont d'habitude construites avec l'indicatif de la réalité.

*Differences importantes:*

- Les subordonnées d'exception indiquent l'opposition réelle ou l'opposition possible/irréelle.

Les subordonnées d'addition-gradation, en dépit du sens des locutions introducives et de l'apparence d'un rapport sémantique adversatif, n'indiquent nullement l'isolement et l'opposition, mais bien au contraire - l'addition d'une action à une autre action, ou l'addition d'une personne ou d'un groupe de personnes à une autre personne ou groupe de personnes, ou bien l'addition d'une cause à une autre cause. Dans le cas des subordonnées d'addition il s'agit d'un flux sémantique crescendo ou decrescendo qui finit dans la régissante.

- Puisque la subordonnée d'addition-gradation indique l'addition et la gradation, les deux propositions associées sont, de manière obligatoire, soit négatives, soit affirmatives.

Quant aux propositions d'exception proprement dites, la subordonnée est toujours négative, tandis que sa régissante est négative ou affirmative. Pour ce qui est de la catégorie des comparatives exceptives, celles-ci sont toujours affirmatives, placées après une régissante négative de rigueur.

- Les exceptives proprement dites peuvent manquer, sans que le sens de la régissante soit endommagé.

<sup>27</sup> Texte emprunté à Fried. Stolz – J. H. Schmalz, *lateinische Grammatik*, München, 1928, II-2, p. 727.

Les comparatives exceptives et les propositions d'addition-gradation sont absolument nécessaires pour la compréhension du sens de la régissante.

- Les subordonnées d'addition-gradation sont d'habitude construites au parfait et au plus-que-parfait de l'indicatif. L'idée d'antériorité est, en fait, importante pour la corrélation d'addition-gradation.

En ce qui concerne les subordonnées exceptives, tous les temps de l'indicatif sont possibles.

- La subordonnée d'addition et de gradation est, d'habitude, placée avant la proposition associée. Pour les subordonnées exceptives la position normale est la seconde position (donc, après la régissante).<sup>28</sup>

En *Résumé*, les subordonnées d'addition indiquent non seulement l'addition, mais encore la gradation.

D'origine comparative, elles correspondent aux coordonnées copulatives de gradation ("*non solum - sed etiam*").

Sont attestées déjà à l'époque préclassique, dans les registres linguistiques importants (le latin populaire et le latin cultivé).

Formules lourdes et assez compliquées, susceptibles à être confondues avec les subordonnées d'exception, les propositions d'addition et de gradation disparaissent par étapes du latin populaire, ensuite même du latin cultivé.

Leur plus haute fréquence est enregistrée dans les œuvres de Cicéron et de Tite-Live.

À l'époque tardive, le complément d'addition et de gradation, également la coordination copulative de gradation se substitue entièrement aux circonstancielles d'addition et de gradation.

---

<sup>28</sup> Pour ce qui est des types de subordonnée exceptive et quant aux conditions qui permettent l'emploi d'un type ou de l'autre, voir R. Iordache, *Remarques concernant l'histoire des subordonnées d'exception en latin...*, op. cit., p. 17 sqq.